



La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. L'année 2020 ne figure donc pas dans ce baromètre. L'interprétation pour l'année 2021 nécessite des précautions sur certains mois.

BAROMÈTRE
TRIMESTRIEL

2022 - Trimestre 2

Bilan	Accidents	Tués	Blessés
Trimestre 2 de 2022	31	7	37
Trimestre 2 de 2021	27	7	35
Moyenne Trimestres 2 de 2017-2019	34	4	44
Cumul 2022 depuis 1er Janvier	53	8	62
Comparaison trimestre 2 de 2022 / trimestre 2 de 2021	+4 (+14%)	=	+2 (+6%)
Comparaison trimestre 2 de 2022/moyenne trimestres 2 de 2017-2019	-3 (-9%)	+3 (+75%)	-7 (-15%)

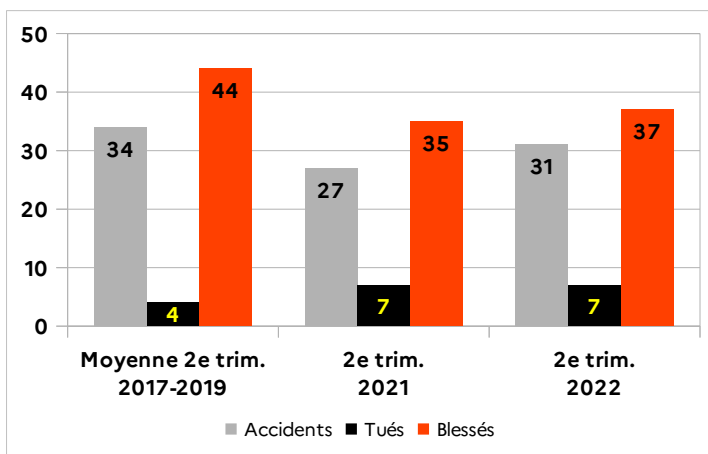
Répartition des personnes tuées	Catégories d'usagers						
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	Autre
Trimestre 2		1	1	3	2		
Cumul 2022 du 01/01 au 30/06	1	1	1	3	3		

Répartition des personnes tuées	Localisation	
	En agglomération	Hors agglomération
Trimestre 2	3	4
Cumul 2022 du 01/01 au 30/06	3	6

Répartition des personnes tuées	Âge						
	0-14	15-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et +
Trimestre 2				4	3		
Cumul 2022 du 01/01 au 30/06			1	4	4		

Du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022			
Situation connue au 05/07/22			
Mois	Accidents	Tués	Blessés
Janvier	8	0	9
Février	3	0	4
Mars	11	2	12
Avril	9	3	12
Mai	11	3	13
Juin	11	1	12
Total	53	9	62

Source : ONISR - séries labellisées.
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre.
Les données 2017 à 2020 sont définitives. Les données 2021 sont quasi définitives. Les données 2022 sont provisoires.
Les moyennes 2017-2019 sont arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.



L'accidentalité du deuxième trimestre 2022 est marquée par une forte hausse des tués : 7 dont 4 en deux-roues motorisés.
Le nombre d'usagers auteurs d'accidents ayant fait usage de stupéfiants (cannabis seul ou associés à d'autres produits) est supérieur ce premier semestre au total de l'année 2021.
Avec 10 % des accidents dont 5 mortels (2 en seule cause et 3 associés à l'alcool), la conduite sous stupéfiant est un des 3 principaux facteurs d'accidents dans le département avec l'alcool et la vitesse.

<https://www.securite routi ere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-drogue-et-la-conduite>

Drogue au volant :
un état incompatible avec la conduite
la conduite sous l'empire du cannabis multiplie par deux le risque d'être responsable d'un accident mortel

Vous pouvez être contrôlé positif plusieurs heures, voire plusieurs jours après la prise de drogues

Des sanctions lourdes :
jusqu'à 7 ans d'emprisonnement
et 100 000 € d'amende en cas d'accident mortel (10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende quand le conducteur commet une circonstance aggravante supplémentaire : stupéfiants + alcool ou stupéfiant + conduite sans permis).